

1933, s'élevait à 167,719 membres. (Tableau 4.) Les unions internationales de métier représentent approximativement 49 p.c. de toutes les classes de travailleurs au Canada enrôlés dans les unions ouvrières. (Tableau 3.)

Corps centraux ouvriers au Canada.—Il y a au Canada 34 corps centraux ouvriers dont 21 sont en opposition directe à l'organisation internationale. Dans certains cas ces corps centraux ouvriers canadiens ont été formés par d'anciens membres des unions internationales. Le 31 décembre 1933 le nombre de membres de ces organismes centraux était de 76,062 répartis entre 748 succursales locales. (Tableau 5).

Membres des unités indépendantes.—Il y a au Canada 42 unions locales indépendantes ouvrières dont 41 avaient 15,545 membres à la fin de 1933.

Fédération des ouvriers catholiques du Canada.—À l'époque où les Chevaliers du Travail exerçaient leur action dans la province de Québec, il existait dans cette province quatre unions indépendantes, une des manœuvres et trois des ouvriers du cuir et de la chaussure. Jusqu'en 1902, ces quatre unions étaient représentées aux conventions annuelles du Congrès des Métiers et du Travail du Canada. Cette année-là, dans le but d'attirer les unions indépendantes sous la bannière des organisations internationales, le Congrès leur refusa le droit de représentation. Les "assemblées" des Chevaliers du Travail disparurent graduellement, mais les unions indépendantes leur survécurent. Jusqu'à ce que le Congrès des métiers les eût expulsés, ces unionistes n'étaient pas dans les rangs de l'unionisme international et il n'existait qu'une seule organisation catholique, celle des ouvriers en chaussures de la cité de Québec, qui avait adopté la doctrine sociale de l'Église catholique et admettait un aumônier (membre du clergé), cette conduite étant adoptée en 1901 après que l'intervention de l'archevêque du diocèse de Québec eût réglé un conflit dans l'industrie de la chaussure de cette cité. Quelques années plus tard un certain nombre d'autres unions nationales furent formées dans la province de Québec, qui toutes acceptèrent comme ligne de conduite les déclarations du pape Léon XIII, qui, le 15 mai 1891, lança une encyclique sur la situation des classes ouvrières, et dont les principes ont été plus tard proclamés par le pape Pie X comme loi fondamentale des associations ouvrières. En 1918, une conférence des unions nationales fut tenue dans la ville de Québec et elle fut suivie par d'autres assemblées générales à Trois-Rivières en 1919 et à Chicoutimi en 1920; à cette dernière conférence 120 unions avaient envoyé 225 délégués; il y fut décidé de créer un rouage central permanent pour la coordination des unités dispersées. L'année suivante, à la conférence de Hull, à laquelle assistaient environ 200 délégués représentant 89 unions, on approuva la nouvelle constitution qui entra en vigueur le 1er janvier 1922: la Fédération des ouvriers catholiques du Canada était née. D'après les plus récentes informations, il a 110 unions nationales et catholiques, ayant toutes ensemble 26,894 membres.

"One Big Union".—Mécontents de la politique, à leur dire réactionnaire, du Congrès des Métiers et du Travail du Canada, un certain nombre de délégués des groupements ouvriers de l'ouest canadien qui assistaient à la convention de Québec, en 1918, s'efforcèrent d'exercer une pression sur le Congrès pour y faire prévaloir leurs vues. Quelques mois plus tard, la Fédération du Travail de la Colombie-Britannique invitait les délégués de ces groupements à se réunir immé-